



Bac 2020 : une note « de mérite » attribuée aux élèves par les enseignants ?

Jean-Michel Blanquer l'a indiqué hier: « l'assiduité et la motivation font partie des éléments qui permettent de délivrer le baccalauréat ». Toutefois, comme le précisait le ministre, cette assiduité devra être jugée par un jury d'harmonisation, chargé de « faire évoluer les notes, à partir des appréciations des professeurs, mais aussi pour tenir compte des différences de notations entre établissements ».

Or, dans l'académie de Versailles, certains chefs d'établissements demandent aux enseignants « de mettre des notes d'implication ou de performance, prises en compte dans la note de contrôle continu ». C'est ce que dénonce le SNES-FSU de l'académie, dans une lettre envoyée hier à la rectrice. « La seule évocation d'une note de 'performance' ou de 'mérite', l'idée-même d'un 'bricolage local', tout ceci va à l'encontre des valeurs du Service public d'éducation que nous portons », estime le syndicat.

« Par ailleurs, des harmonisations locales sont aussi initiées par certains chefs d'établissements qui incitent à modifier les notes du premier et du deuxième trimestre », déplore-t-il également.

Pour le SNES, « l'harmonisation ne doit en aucun cas se faire au niveau de l'établissement, sous peine de faire perdre cette année toute valeur aux résultats obtenus par les élèves au Baccalauréat ».

En effet, « ces pratiques créent une grave rupture d'égalité entre les élèves de l'académie mais aussi avec les autres élèves de France », affirme le syndicat. Il exige donc « une communication rapide » du rectorat pour « faire cesser ces pratiques contraires aux textes réglementaires et à l'esprit du Baccalauréat ».